

Observations déposées en ligne durant la consultation

Numéro	Date	Contenu
01	<p>Le 4 février 2022</p> <p>Par courrier adressé aux services de l'État en Gironde, reçu le 7 février 2022</p>	<p>Objet : opposition au projet d'épandage de digestats à Loubens.</p> <p>Messieurs,</p> <p>La mairie de Loubens nous a informé d'un projet d'épandage de digestats à Loubens, nous nous opposons à ces épandages pour les raisons suivantes :</p> <p>La zone choisie se trouve à proximité du dropt d'où les risques de pollution de ce cours d'eau par des infiltrations ; en été le niveau de l'eau est très bas. Les prélèvements pour la qualité de l'eau sont faits à proximité de la zone choisie, et l'établissement SALVEAO se situe à côté. L'usine de méthanisation se situant à Ambarès la Grave (92km de Loubens) nous sommes surpris que notre commune soit prise en otage sans que la municipalité et les habitants de la commune aient donné leur accord. La distance à parcourir par les camions va engendrer de la pollution et des nuisances sonores (184 KM aller-retour). Enfin nous sommes inquiets pour la qualité de nos eaux de sources.</p> <p>Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos salutations distinguées.</p>
2	<p>Le 6 février 2022</p>	<p>Objet : consultation publique sur le projet d'installation de l'unité de méthanisation de CVE port de Bordeaux,</p> <p>Madame, Monsieur,</p> <p>Dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'installation de l'unité de méthanisation de CVE port de Bordeaux, nous souhaitons faire les observations suivantes .</p> <p>Nous sommes directement concernés puisque entourés par les terres agricoles où sont prévus les épandages. La bonne utilisation de ces digestats est extrêmement liée à des pratiques précises par les agriculteurs, or le passé nous a démontré qu'ils n'étaient pas toujours rigoureux et vertueux :</p>

		<p>- épandages sauvages et mal gérés des eaux résiduelles provenant de l'ancienne usine de Chambourcy (nuisances olfactives, chimiques...).</p> <p>- incinération à l'air libre de déchets issus de matériaux de construction (fils électriques,plastique, PVC..)</p> <p>L'azote ammoniacal produit par ces digestats est très volatil. Ce gaz d'ammoniac provoque une gêne olfactive car ce gaz est très irritant, hygroscopique et toxique (disparition des vers de terre, mortalité accentuée des abeilles....) De plus le caractère non maîtrisable de cette volatilisation rend la gestion de la fertilisation extrêmement complexe.</p> <p>Par ailleurs nous ne comprenons pas comment ces épandages peuvent se réaliser sur des terres inondables et inondées très proches de la Dordogne . Qu'en est-il des infiltrations et des résidus qui se retrouveront fatalement dans la rivière ? Qu'en dit l'établissement public territorial du bassin de la Dordogne ?</p> <p>On nous présente ces digestats comme de « bons engrais », nous n'y voyons qu'un traitement chimique de plus sur les cultures qui ne sera pas réellement contrôlé.</p> <p>Enfin il est peut-être question dans un futur proche d'utiliser les terres de la palud d'Asques comme zone tampon en cas d'inondation afin de soulager Bordeaux et ses environs. Notre avenir, habitants de la palud, semble bien sombre : empoisonnement des terres, inondations, asphyxie ?</p> <p>En espérant que vous tiendrez compte de nos remarques, sincères salutations.</p>

3	Le 7 février 2022	<p>Objet : Projet d'installation de l'unité de méthanisation</p> <p>Bonjour,</p> <p>Dans le cadre de la consultation publique sur le projet d'installation de l'unité de méthanisation de CVE Port de Bordeaux, je souhaite faire l'observation suivante:</p> <p><i>La commune d'Asques dont je suis résident et élu municipal n'a pas été consultée sur le plan d'épandage comme mentionné p.25 du dossier de demande d'enregistrement alors qu'une majeure partie des parcelles concernées sont situées en zone inondable.</i></p> <p>Cordialement</p>

